

Paris, le 08 juin 2020

Monsieur Jean-Michel BLANQUER  
Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse  
Hôtel de Rochechouart  
110, rue de Grenelle  
75357 PARIS SP 07

Nos réf. : SB/MV/SR/2020-203

Monsieur le Ministre,

A la suite de la décision du gouvernement de rouvrir les écoles à partir du 11 mai, nous nous sommes collectivement mobilisés pour permettre la mise en place du protocole sanitaire dans les meilleurs délais possibles. A ce titre, je tenais, au nom de l'Association des Maires d'Ile-de-France, à remercier le gouvernement d'avoir su entendre notre demande de davantage de souplesse en termes de calendrier, soutenue par près de 400 maires d'Ile-de-France. L'urgence était de pouvoir assurer la mise en œuvre du protocole pour que l'accueil des enfants puisse se faire dans les conditions les plus sécurisées, et c'est grâce à la mobilisation des maires et du personnel de l'Education nationale que ceci a été possible.

Nous avons, depuis le début de cette crise, pris nos responsabilités, et appliqué les politiques gouvernementales sur le terrain. Nous pensons qu'agir en responsabilité, c'est également avoir le courage d'adapter nos politiques publiques à l'aune des nouvelles connaissances qui arrivent chaque jour sur cette épidémie.

Aujourd'hui, nous nous devons de tirer, collectivement, un premier bilan de la réouverture de nos établissements scolaires, dans un contexte qui est celui d'une diminution de la propagation de l'épidémie en France et plus particulièrement en Ile-de-France.

Tout d'abord, trop peu d'enfants sont accueillis dans nos établissements scolaires, conséquence directe de l'extrême rigueur du protocole sanitaire. Or si celle-ci était indispensable alors même que la gravité de l'épidémie et le manque de connaissance sur les effets du virus sur les enfants étaient une réalité du début du mois de mai, il est urgent de repenser notre organisation à l'aune de la réalité d'aujourd'hui.

Nos connaissances sur le virus évoluent tous les jours. L'étude récemment publiée du professeur Robert Cohen, vice-président de la Société française de pédiatrie, menée en Ile-de-France par 27 pédiatres du 14 avril au 12 mai sur 605 enfants, établit que les enfants

seraient de tous petits contamineurs. Nous entendons également ce jour que le Conseil national scientifique estime que l'épidémie est contrôlée en France.

De plus en plus de personnels, agents des collectivités et personnels de l'Education nationale, reprennent leurs postes, nous permettant ainsi d'augmenter notre taux d'encadrement et donc d'accueillir plus d'écoliers.

Aussi, l'Association des Maires d'Ile-de-France vous demande de réviser dans les meilleurs délais le protocole sanitaire de manière à répondre à l'urgence du retour des élèves les plus éloignés du système scolaire, ainsi qu'à répondre aux demandes des parents dont les enfants ne peuvent être accueillis dans nos écoles.

Nous ne connaissons pas, à ce jour, l'efficacité sanitaire des mesures induites par le protocole sanitaire. Ce que nous observons, ce sont les conséquences sur la qualité de l'enseignement proposé en présentiel et sur les besoins de sociabilité des enfants, ainsi que le coût induit pour les collectivités qui ne sera pas tenable sans un soutien de l'Etat comme cela est le cas à présent.

Nous vous demandons de clarifier, le plus rapidement possible, le dispositif éducatif prévu pour la rentrée 2020 et vous alertons sur l'impossibilité pour les communes d'organiser durablement les 2S2C dont nous savons que la mise en place n'a été possible que dans peu de communes. Aux bonnes intentions, s'est imposée la dure réalité de la situation. Nous commençons à être alertés par les maires sur une possible déresponsabilisation de l'Education nationale notamment s'agissant de l'organisation et du financement de ces 2S2C. A situation exceptionnelle, moyens exceptionnels : avant de demander aux communes de mettre en place des moyens humains supplémentaires, l'Education nationale pourrait puiser dans ses effectifs propres. Faut-il le rappeler, nous payons aujourd'hui la politique de baisse de dotation à destination des collectivités locales qui n'ont plus aucune marge de manœuvre financière et qui, depuis le début de cette crise, ont dû puiser dans leurs fonds propres pour faire face à des dépenses exceptionnelles. Car si l'Etat a accepté de soutenir financièrement les collectivités dans leurs achats de masques (en imposant une date limite et en plafonnant le montant de l'aide), ce sont bien les collectivités qui seront à nouveau en première ligne.

Ce protocole sanitaire doit, dès maintenant, être repensé en vue des vacances d'été, pour adapter l'accueil dans les accueils de loisirs, établissements culturels et sportifs, et autres structures pouvant accueillir des enfants et jeunes. Nous vous demandons de proposer un dispositif adapté pour pouvoir accueillir sans risque le plus grand nombre d'enfants possible pendant les vacances d'été qui s'annoncent très particulières. Là encore, un soutien financier de l'Etat sera indispensable pour que les communes puissent mettre en œuvre un programme d'accueil ambitieux, dont les capacités devront être largement renforcées par rapport au nombre d'enfants pris en charge habituellement.

26, rue du Renard - 75004 Paris - Tél. : 01 44 59 50 00 - Fax : 01 44 59 50 09

SIRET: 388 139 693 0039 - [www.amif.asso.fr](http://www.amif.asso.fr)

La crise sanitaire semble se terminer, mais nous nous devons collectivement d'en limiter, au maximum, les conséquences économiques et sociales.

Je sais, Monsieur le Ministre, pouvoir compter sur votre écoute, et vous prie d'accepter mes salutations respectueuses.

Le Président,



**Stéphane BEAUDET**

Maire d'Evry-Courcouronnes  
Vice-président de la Région Ile-de-France

Copies :

- Monsieur Olivier Véran, ministre de la santé et des solidarités ;
- Madame Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;
- Monsieur Sébastien Lecornu, ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé des collectivités territoriales ;
- Monsieur Michel Cadot, préfet de Paris, préfet de Région d'Ile-de-France
- Monsieur Aurélien Rousseau, directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France
- Monsieur Gilles Pécout, recteur de la Région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France